

Rapport des surintendants à la CA 2013

Première partie

QUEL TEMOIGNAGE POUR UNE EGLISE MINORITAIRE DANS UN MONDE INDIFFERENT ?

INTRODUCTION

Le rapport des surintendants se divisera en deux parties : la première, thématique, et la seconde, habituelle, sur la vie pratique de notre Conférence annuelle. La première partie se focalisera sur la question du témoignage d'une Eglise minoritaire dans un monde indifférent. C'est la perspective du District francophone, et plus précisément de la France, qui sera observée et qui servira à questionner – et à stimuler, nous l'espérons ! – notre témoignage.

« Amener des hommes et des femmes à devenir disciples du Christ pour transformer le monde » est le thème général de l'Eglise Evangélique Méthodiste. Cet objectif se décline de différentes manières et permet d'explorer toutes sortes de pistes, vous en êtes participants et acteurs depuis plusieurs années !

Le District francophone est composé de cinq pays : Suisse, France, Belgique, pour l'Europe, et Tunisie et Algérie pour l'Afrique du Nord. Chacun de ces pays a son originalité sur le plan religieux. Nous ne nous arrêterons dans ce rapport que sur la question française avec sa caractéristique spécifique de la « laïcité à la française ».

De quoi parle-t-on ? C'est ce que nous tâcherons d'expliquer dans le premier chapitre de cette première partie du rapport. Dans ce contexte, nous rappellerons la réalité de la présence méthodiste en France, notre UEEMF : Union de l'Eglise Evangélique Méthodiste de France.

Dans le deuxième chapitre, nous rapporterons quelques témoignages d'actions menées dans nos Eglises locales et à partir d'elles.

Enfin, dans le troisième chapitre, une courte réflexion orientera nos discussions au sein de la Conférence annuelle sur les raisons de nos actions de témoignages sous toutes les formes.

1. TEMOIGNER DANS UNE SOCIETE LAÏQUE

1.1 Un pays à la laïcité sensible, héritage historique, réalité actuelle

La France vit une particularité dans ses relations avec la religion. La séparation de l'Eglise et de l'Etat par la loi du 9 décembre 1905 est l'aboutissement d'un long – et douloureux – processus commencé lors de la Révolution française. Tout au long du XIX^e siècle, différentes lois de sécularisation ont progressivement affranchi l'Etat de ses liens historiques avec l'Eglise. De nouvelles normes politiques et sociales ont été créées sur le principe de l'universalisme républicain fondé sur la liberté de conscience et l'égalité des droits (déclaration des droits de l'homme).

Le XX^e siècle a connu toutes sortes de petites et grandes réformes dans ce domaine par la conception de nouvelles règles concernant l'individu et la famille. En 1958,

dans la nouvelle Constitution française, la laïcité fonde désormais le pacte républicain et garantit l'unité nationale.

Comment définir et caractériser la laïcité à partir de cette affirmation constitutionnelle ?

Tout d'abord qu'il « s'agit bien d'une valeur fondatrice et d'un principe essentiel de la République en France. »¹

Trois grands piliers juridiques de la laïcité sont en général mis en avant et accepté par tous.

- La neutralité de l'Etat : c'est la première condition de la laïcité. L'Etat garantit l'égalité en droit de tous les citoyens sans distinctions, ni discriminations. Quelles que soient leurs pratiques, les citoyens doivent être traités de la même façon.

- La liberté de conscience : cette liberté implique la liberté de culte. L'Etat ne peut pas se prononcer sur des choix spirituels des personnes et doit même garantir la possibilité de vivre cette liberté-là à chacun. L'exercice du culte est ainsi protégé et garanti du moment qu'il ne trouble pas l'ordre public.

- Le pluralisme : « Si l'État ne reconnaît aucune religion, il ne doit en méconnaître aucune, et il reconnaît le fait religieux. Avec la loi de 1905, le principe est désormais celui de l'absence de distinction entre les anciens cultes reconnus et les autres. L'État, garant de la liberté religieuse, doit à ce titre protéger les cultes minoritaires contre les discriminations. »²

Après ce rapide tour d'horizon historique et législatif, voyons ce qu'il en est dans la réalité quotidienne d'aujourd'hui.

La laïcité a été forgée et conçue pour être un facteur d'unité pour la nation. Elle peut cependant cristalliser les oppositions de ceux qui préfèrent privilégier leur croyance ou, plus généralement, leur « droit à la différence ».

Au cours de ces trente dernières années, plusieurs changements importants se sont produits dans la société occidentale. Ainsi en France, si une certaine unité nationale pouvait être observée jusqu'alors, même avec ses clivages traditionnels gauche-droite, villes-campagnes, centre-villes-banlieues, une évolution vers un communautarisme ethnique et religieux a vu le jour. Un des dangers de cette évolution est un certain enfermement, voire une aliénation, des personnes dans leur religion d'origine avec comme conséquence un affaiblissement du « vivre ensemble » de la société et la destruction de la véritable liberté de culte.

Une autre évolution sociétale, signe évident du postmodernisme, est le « relativisme négateur à l'égard de toute vérité, mais imposant cette négation comme vérité ultime. »³ L'affirmation d'une certitude, voire d'un absolu devient impossible et se trouve immédiatement taxé de fanatisme.

Une des conséquences de cette dernière évolution est qu'il existe une forme de plus en plus courante de laïcité agressive, hostile à la religion. Certes, en France, le phénomène n'est pas nouveau en soi, mais ce qui est nouveau, c'est qu'il prend de l'ampleur et se retrouve dans des sphères dont il n'a rien à y faire comme les pouvoirs publics et les administrations. Par exemple, tel maire refuse d'accorder à une Eglise locale, association pourtant officielle située sur le territoire de ladite ville,

¹ Commission de réflexion sur l'application du principe de laïcité dans la République : rapport au Président de la République – Sous la direction de Bernard Stasi – Ed de la Présidence de la République – Décembre 2003.

² Ibid

³ H. Blocher, in Connexion n°5, décembre 2012

le droit de louer une salle municipale « au nom de la laïcité ». Autre exemple : le maire d'une ville et quelques-uns de ses conseillers interviennent en plein milieu d'un culte pour interdire le rassemblement « au nom de la laïcité ». Dernier exemple : des aides financières de l'Etat pour les vacances d'enfants ou de jeunes en centres de vacances appartenant à un organisme chrétien ne sont parfois plus accordées « au nom de la laïcité » alors qu'elles l'étaient un an auparavant ! L'Etat central n'apporte aucune réponse et laisse agir les pouvoirs publics au niveau local ce qui entraîne des inégalités et des injustices d'une région à l'autre.

Le législateur a dû préciser, au fur et à mesure des évolutions de la société, certaines applications pratiques concernant la laïcité. De grands débats de société, parfois houleux, ont eu lieu sur différents sujets. Le plus emblématique a sans doute été celui sur le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans l'espace public. La question n'est pas simple. La neutralité de l'Etat républicain doit permettre à chacun de vivre sa foi ou ses croyances. Mais à quel moment cette liberté fondamentale devient-elle un empêchement d'un « vivre ensemble » dans une société donnée ? A quel moment cette liberté religieuse et de conscience s'oppose-t-elle à une neutralité bienveillante pour devenir un signe communautariste avec le risque de pression sur l'autre, de réduction de l'autre à son appartenance religieuse ou ethnique ?

Pour éviter tout débordement, le législateur a décrété que l'espace public (écoles publiques, administrations publiques, établissements publics, etc.) devait rester neutre. En conséquence, il est interdit de porter des signes ostentatoires religieux dans cet espace public. La question, qui a immédiatement surgi, est de définir ce qu'est un signe ostentatoire ! Le législateur a laissé ici la liberté en indiquant seulement que cela ne doit pas être de dimension manifestement excessive ! A partir de quelle taille une croix, romaine ou huguenote, est-elle trop grande ? A partir de quelle taille ou de quelle visibilité une kippa est manifestement trop excessive ? A partir de quand un voile musulman est-il excessif ? On le voit clairement : la question reste difficile et complexe tant elle touche et mélange des aspects religieux, communautaires, personnels, avec des conceptions politiques, historiques et culturelles. Et ces questions ressurgissent régulièrement en France à en maintes occasions lors de fêtes religieuses, d'élections politiques, d'incidents survenant ici et là...

Un dernier mot sur ce sujet : l'Alsace et un département de la région Lorraine ont, en France, un statut particulier et bénéficient de ce qu'on appelle le « droit local ». Cet héritage historique perdure aujourd'hui et rend les situations parfois plus faciles dans cette région. Il est vrai aussi qu'en plus du catholicisme, le protestantisme est bien représenté dans cette région. Les liens entre les pouvoirs publics et les religions s'en trouvent bien plus apaisés.

1.2 L'UEEMF

L'Eglise Evangélique Méthodiste en France est déclarée sous la forme d'une association : l'Union de l'Eglise Evangélique Méthodiste de France. Ses membres ne peuvent être que des associations et non des personnes physiques. Elle regroupe les Eglises locales de notre EEM en France. Chacune de ces Eglises locales est elle-même une association déclarée aux pouvoirs publics.

Nous avons actuellement en France 22 Eglises locales : 3 en région parisienne, 1 à Metz, 8 en Alsace, 7 dans le Sud de la France et 3 le Sud-Ouest.

A cela, il convient de rajouter les œuvres rattachées à notre Union : Bethesda avec ses 4 maisons de retraite et long-séjour en Alsace, la maison de retraite de

Valleraugue dans les Cévennes, le centre de vacances Landersen dans les Vosges en Alsace, les 6 librairies Certitude.

L'UEEMF regroupe environ 2000 personnes : membres (1350) et amis. C'est dire que nous sommes une toute petite Eglise en France, pays comptant 65 millions d'habitants, ce qui représente 0,003 % de méthodistes ! Le poids de l'EEM en France est ainsi très faible, voire quasi inexistant. Cependant, depuis plusieurs années, l'EEM en France réfléchit à son projet d'Eglise. Celui-ci s'inscrit dans les réflexions menées par la Conférence annuelle et il lui a été donné le nom de « Projet VIE ». Ce nom signifie : Projet **V**ision **I**mplantation d'**E**glises et s'articule autour de trois verbes : affermir, élargir, développer. Les Eglises locales sont invitées à réfléchir et à agir dans ce cadre-là. Il est à noter que l'EEM en France, en tant qu'Eglise protestante évangélique « classique » est confrontée au même problème que d'autres Eglises de ce type en France et en Suisse, celui de la baisse de ses membres. Au risque de simplifier, on peut résumer la situation pour dire que les Eglises locales anciennes sont plutôt vieillissantes et connaissent soit une diminution, soit une stagnation du nombre de leurs membres. Les Eglises locales plus récentes sont davantage sur un chemin de progression de ce nombre. Actuellement, le projet VIE est en route de diverses manières et bien des Eglises locales anciennes réfléchissent et travaillent à la redynamisation de leur assemblée et à leur renouvellement. Nous en reparlerons au chapitre suivant.

Comme nous venons de le voir, l'EEM en France est une petite Eglise par le nombre de ses Eglises locales et de ses membres, même si elle est fédérée ici et là dans des institutions comme la FPF (Fédération protestante de France) et le CNEF (Conseil National des Evangéliques de France). Il est important de rappeler qu'en France le protestantisme représente à peine 3% de la population. Dans une société qui vit avec une certaine difficulté sa laïcité, il n'est pas simple d'avoir un témoignage pertinent. Le témoignage est difficilement national et ne peut s'exprimer, dans le cas de l'EEM en France, qu'au niveau local. C'est ce dont nous parlera le deuxième chapitre.

2. TEMOIGNER LOCALEMENT

2.1 L'envergure des actions de l'EEM en France est forcément locale

Vu la dimension de l'EEM en France, une action qui se voudrait nationale apparaîtrait comme anecdotique. Il ne s'agit là pas d'un constat de faiblesse ou de découragement, mais d'une réalité dans laquelle l'Eglise vit. Sachant cela, et acceptant ce constat, le témoignage de l'Eglise se concrétise dans un engagement local, à l'échelle du quartier où se trouve l'Eglise locale, éventuellement du village ou de la ville et, en quelques occasions, au niveau régional, parfois en partenariat avec des Eglises d'autres dénominations. Cette réalité est finalement un défi intéressant pour l'Eglise : témoigner localement, là où se trouvent des chrétiens, là où ils expriment leur foi, là où ils sont prêts à un engagement pour vivre l'Evangile au plus près de leur Eglise et/ou des préoccupations de leurs contemporains. La créativité, l'inventivité et le volontarisme sont nécessaires pour répondre à un tel objectif. Nous allons donner quelques exemples d'actions réalisées ces dernières années ou en cours de réalisation.

2.2 Témoignage aux multiples facettes

Voici quelques-unes des actions menées par les Eglises locales en France soit seules, soit en association avec d'autres Eglises.

- **L'Eglise de Strasbourg** ouvre depuis plus de 30 ans ses portes pendant les deux mois d'été pour une expo-Bible. Six soirs par semaine, de 20h30 à 23h30, les passants, touristes ou strasbourgeois, peuvent entrer et visiter cette exposition réalisée en plusieurs langues. Chaque année, près de 1500 personnes, de plus de 50 nationalités différentes viennent visiter cette exposition et découvrent à la fois des aspects historiques, linguistiques, culturels de la Bible et son actualité étonnante. Action passive et pourtant pertinente dans un des quartiers les plus touristiques de la ville.

- **Quelques membres de l'Eglise de Bischwiller**, avec des chrétiens d'autres Eglises évangéliques de la région du nord de l'Alsace ont commencé voilà quelques années à visiter systématiquement les maisons dans les villes et les villages aux alentours dans une action porte-à-porte. L'idée est de proposer aux personnes de découvrir l'Evangile par une discussion, un contact personnel avec des outils tels que la Bible, un calendrier, un traité... Il s'agit là d'une action plus active et plus classique d'une approche d'évangélisation, mais elle est dynamisante pour les chrétiens engagés dans ce ministère-là.

- **L'EEM de Mulhouse** participe, par l'intermédiaire de quelques membres et plus particulièrement les jeunes, à une action inter-Eglises appelée « I love Mulhouse ». Un samedi par mois, des jeunes chrétiens vont par les rues de la ville et mènent soit une action plutôt sociale, par exemple en nettoyant une place, une rue, un lieu de passage, soit en réalisant des animations de rue (sketch, chants, etc.).

- **A Colmar**, les membres de l'EEM s'interrogeaient sur leur présence dans le quartier de l'Eglise locale. Une idée a germé : proposer un accueil journalier d'enfants durant 5 jours pendant les vacances d'hiver. Différentes animations sont proposées, intérieures et extérieures, un temps pour une découverte de l'Evangile, un goûter. Le dernier soir de la semaine, les parents des enfants sont invités pour un spectacle et un moment convivial avec l'équipe d'animation ce qui permet, là aussi, un témoignage auprès des parents après la semaine avec les enfants. Les contacts dans le quartier sont intéressants et encourageants. Une originalité proposée aux membres de l'Eglise locale puisqu'ils ne peuvent pas tous participer pour diverses raisons, c'est le parrainage d'enfants. Un membre peut participer financièrement pour couvrir les frais d'animation pour un ou plusieurs enfants. En plus de l'Eglise locale de Colmar, l'EEM la plus proche participe à ce parrainage.

- **La même EEM de Colmar** participe à « la fête des voisins », un moment festif et convivial d'une soirée soutenu par la municipalité (cela existe un peu partout en France). L'idée est d'inviter ses voisins à une soirée grillade par exemple ou autre pour apprendre à se connaître. Pour l'Eglise locale, cette action se situe dans la continuité de « l'action vacances » destinée aux enfants. A la fin de la soirée, une équipe de l'Eglise locale présente un petit spectacle, par ex l'an dernier, de marionnettes. Un adjoint du Maire de la ville de Colmar est venu visiter la soirée. Cette petite action a donné goût à d'autres Eglises locales de participer ou d'organiser une soirée dans le cadre de « la fête des voisins. » Ainsi l'EEM de Muntzenheim a commencé depuis peu.

Ces actions ponctuelles paraissent peut-être insignifiantes, cependant elles sont le fruit d'une réflexion de l'Eglise locale qui témoigne ainsi de son ouverture à l'autre et montre ce qu'elle vit et fait dans le quartier où elle se trouve. De plus, les membres sont engagés de différentes manières pour soutenir ces actions : il faut organiser, inviter, préparer, cuisiner, mais aussi être présents pour discuter. La

prière joue aussi un grand rôle dans cette action et toute la communauté s'en trouve encouragée.

- **L'EEM d'Anduze**, dans les Cévennes, a commencé, sous l'impulsion du pasteur, à proposer des animations, des conférences, des concerts, des expositions, des films dans la chapelle ou sur le parvis quelques soirs par semaine pendant le mois de juillet dans le cadre des manifestations organisées et proposées par la ville les « Estivales d'Anduze ». Cette action en est encore à ses débuts, mais la conviction de vouloir proposer quelque chose sur le plan culturel en associant un témoignage chrétien est là et commence à être un encouragement pour l'Eglise locale.

- **A Codognan**, depuis 4 ans a lieu un festival de la foi pendant 10 à 12 jours en août. Organisé par le pasteur de la petite EEM locale, ce festival propose des concerts, des spectacles, des expositions, des animations pour adultes et enfants. L'EEM de Codognan en a tiré profit dans le sens que des chrétiens du secteur qui n'étaient plus rattachés à une Eglise, se sont engagés d'abord pour l'action du festival, puis dans l'Eglise locale le reste de l'année. Les organisateurs, le pasteur en tête, ont rencontré des difficultés avec le maire de la ville qui invoquait la neutralité que permettrait la laïcité pour interdire le festival, alors qu'il avait été d'accord la première année ! Malgré cette opposition qui est allée assez loin sur le plan juridique, la communauté a été encouragée par les actions de témoignage menées dans la ville et ses environs.

- **La petite communauté de Caveirac**, EEM de longue date puisqu'elle a été la première chapelle méthodiste construite au début du XIX^e siècle dans la région des Cévennes, s'interroge sur son avenir. Il ne reste plus que 5 membres ! Le pasteur a proposé une action de redynamisation depuis l'automne dernier avec 4 personnes volontaires pour un véritable travail missionnaire dans la zone de ce village. Ces personnes suivent en même temps une formation théologique orientée sur l'implantation de nouvelles Eglises, programme proposée par la faculté de théologie d'Aix en Provence. Le projet en est à ses débuts. L'idée est de permettre aux 4 « missionnaires » de vivre sur place ou au plus près des habitants pour aller à leur rencontre rendant service, se renseignant à la mairie pour des aides ou des soutiens à des projets sociaux existants ou nouveaux. La salle du culte a été quelque peu transformée pour que, dans la semaine, elle puisse servir de lieu d'accueil où les gens peuvent s'arrêter, boire un café, discuter... Des actions de plus grande envergure ont été organisées et le seront encore tout au long de l'année avec de l'aide extérieure de jeunes d'organismes comme JPC (Jeunesse pour Christ) ou d'Allemagne encadrés par la Zeltmission ou la commission d'évangélisation de l'EEM au niveau européen.

- **L'EEM d'Agen**, dans le Sud-Ouest de la France, possède un petit local dans la ville. Ce local a servi pendant de longues années à une bibliothèque de prêt de livres chrétiens. La bibliothèque a été transférée dans les locaux de l'Eglise locale parce qu'un nouveau projet a vu le jour depuis l'automne dernier. Un lieu de rencontre, « l'entre2cours », accueille des lycéens et des étudiants 4 jours par semaine entre 12h et 14h et le soir après 16h. Un ou deux adultes bénévoles sont présents pour les recevoir autour d'un jus de fruit ou d'un café et les écouter. Démarrage timide mais encourageant : l'automne 2012, jusqu'à 8 jeunes fréquentaient ce lieu... Ce projet est né d'une réflexion au sein de la pastorale agenaise. Ce sont 4 Eglises d'Agen qui participent activement à ce projet de témoignage auprès de jeunes.

D'autres communautés sont également en train de réfléchir soit à un projet d'Eglise, soit à des actions ou en entreprennent depuis des années : que ce soit autour des fêtes de Noël ou de Pâques, que ce soit dans la mise en place de

parcours Alpha ou d'autres actions encore... Ces quelques exemples d'actions locales de témoignage sous une forme ou une autre montrent la volonté des chrétiens de l'EEM en France de répondre à l'objectif général « d'amener des hommes et des femmes à devenir disciples du Christ pour transformer le monde. » Ils s'inscrivent pleinement dans le Projet VIE de l'UEEMF en répondant à l'appel de Dieu lui-même qui, en Jésus-Christ, invite ceux et celles qui le suivent à devenir des témoins de l'Evangile en paroles et en actes.

3. TEMOIGNER DU DIEU DE LA VIE

3.1 Etre témoin du Dieu de la Vie

Qu'est-ce qui peut motiver des personnes à s'engager dans des projets qui semblent parfois petits si ce n'est une conviction bien ancrée ? Il est certain que la petitesse des actions est une question de proportion et de perspective. Au niveau local, une action pouvant paraître petite ou modeste peut avoir de grandes répercussions.

Etre témoin de l'amour de Dieu n'est pas un choix optionnel, selon l'envie ou le temps disponible... Il s'agit d'un choix fondamental de vie. Et ce choix repose sur un fondement qu'il est important de revisiter quelquefois pour se remettre dans la bonne perspective.

« ... Qu'il illumine les yeux de votre cœur, afin que vous sachiez quelle est l'espérance qui s'attache à son appel... » Ephésiens 1¹⁸

On a souvent dit et écrit que Paul était l'apôtre de l'évangélisation. Il a été bien plus l'apôtre de l'espérance, ancrée dans sa rencontre avec le Christ ressuscité, l'évangélisation n'étant qu'une conséquence de son espérance et celle-ci le fondement de son action. Une ONG peut faire un travail extraordinaire en faveur de personnes défavorisées. Il est possible que l'action menée par une ONG soit plus efficace sur le plan technique que si une Eglise réalise cette même action. Cependant, ce qui anime l'Eglise dans son action, ce qui est son fondement, ne peut pas reposer sur une question de techniques. Nous sommes sur le bon chemin, si l'espérance que nous avons en Dieu est le fondement de notre réflexion et motive nos actions. Dieu ne nous a pas appelés à l'évangélisation, mais à l'espérance ! L'espérance est le propre de l'homme, elle est indispensable à sa vie et à son équilibre. Certains y voient même le signe de l'incomplétude de l'être humain. Il a un manque en lui qui fait qu'il a besoin de l'espérance pour le combler.

L'espérance en Dieu nous reconnecte avec la vie parce que Dieu est le Dieu de la Vie ! Toutes les actions décrites plus haut, petites ou grandes, sociales ou d'évangélisation, sont le reflet d'une volonté et d'une conviction d'agir en tant que témoin du Dieu de la Vie ! Appelés à l'espérance, les chrétiens sont appelés à vivre en témoins de la Vie dans toutes leurs actions.

3.2 Un défi extraordinaire

Etre témoin du Dieu de la Vie, ce n'est pas être qu'un croyant sociologique, membre d'une Eglise, aussi bonne... ou imparfaite soit-elle ! C'est être disciple soi-même de façon cohérente et conséquente, être soi-même en chemin dans le but d'amener des hommes et des femmes à Jésus-Christ. Le témoignage du disciple touche tout son être : attitude, paroles et actes. Et dans ce sens-là, il n'y a pas de petites ou grandes actions de témoignage. Là où se trouvent des chrétiens, la vie devrait reflourir ! Voilà le défi extraordinaire devant lequel se trouve, non

seulement une Eglise méthodiste minoritaire dans un pays à la laïcité sensible comme la France, mais toute Eglise où qu'elle soit implantée. C'est ainsi que le monde pourra en être transformé.

Nous avons un devoir de rayonnement dans le monde, celui de faire rayonner un témoignage authentique de l'amour de Dieu en Jésus-Christ pour tous les hommes contre toutes les puissances de mort. Il est possible d'aimer la vie, d'aimer ce monde dans lequel nous sommes, et dont nous sommes, parce que Dieu porte sur celui-ci un regard favorable ! Le oui de Dieu, en Jésus-Christ, l'emporte sur le non (2 Cor 1¹⁹ et 2⁰) ! Dieu porte sur le monde, comme aussi sur notre propre vie, un regard de tendresse, un regard d'amour, comme celui d'un père pour son enfant...

Comprenons-nous bien, l'amour de Dieu ne signifie pas que tout le monde est gentil et beau, et que Dieu aime naïvement. Dieu porte un regard bienveillant sur l'Histoire et sur le monde et ce, malgré le mal qui sévit... jusque dans nos propres vies :

Parce que le Dieu de la Vie est plus fort que la mort !

Parce que la lumière du Dieu de la Vie l'emportera sur les ténèbres !

Parce que la foi dans ce Dieu de la Vie restera toujours plus grande que l'incrédulité et le doute !

Parce que l'amour du Dieu de la Vie sera toujours plus fort que la haine et la violence !

En Jésus-Christ, l'espérance devient certitude. Nous pouvons donc, comme tant de témoins qui nous ont précédés, être remplis d'espérance et faire reflourir la Vie que Dieu offre toujours à nouveau !

« Que le Dieu de l'espérance vous remplisse de toute joie et de toute paix afin que vous abondiez en espérance, par la puissance du Saint Esprit ! » Romains 15¹³

4. TEMOIGNER A LA CONFERENCE ANNUELLE

Nous vous invitons à prendre 15-20 minutes pour vous raconter les uns aux autres, aux tables où vous êtes, par groupe de 6 personnes, comment, dans les deux dernières années, votre Eglise locale a témoigné du Dieu de la Vie là où elle est, comment vous avez permis que la vie reflourisse...

Puis, dans un deuxième temps (15-20 min), quelques membres de la Conférence annuelle peuvent courtement témoigner au micro de ce qui a été dit aux tables ou vécu dans telle ou telle Eglise locale.

CONCLUSION

Témoigner du Dieu de la Vie : un défi qui n'est pas nouveau, et pourtant...

Nous aimerions parfois connaître une recette pour la réussite dans ce domaine. Nous savons bien qu'elle n'existe pas. Cependant, au-delà des techniques et des questions sur la baisse ou l'augmentation de membres, rappelons-nous du fondement de notre témoignage : l'espérance qui se trouve dans le Dieu de la Vie. Et c'est cette espérance qui nous conduira à mener des actions et des discussions, offrir du soutien et de l'écoute, faire reflourir la Vie en amenant des hommes et des femmes à devenir disciples de Jésus-Christ pour transformer le monde.

Deuxième partie

Informations du Cabinet et de la vie de notre Eglise